

# République Française

## Commune d'ALQUINES

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2024

Le 20 décembre 2024 à 19 heures 00 le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation en date du 26 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché en mairie, sous la présidence de Monsieur le 1er Adjoint au Maire (en raison de l'empêchement du Maire) Claude VASSEUR.

Etaient présents Mmes et Mrs : Chloé Kielinski, Anne Debuiche, Dominique Rohart , Patrick Hermez, Gérard Marcotte, Sébastien Morrien, Jean-Paul Pruvost, Claude Vasseur

Absent ayant donné procuration (voir tableau sens du vote) :

Monsieur Louison Chevalier ayant donné pouvoir à Madame Chloé Kielinski

Absents Mmes et Mrs : Martine Boulogne, Caroline Dubray, Jean-Marie Allouchery, Antony Caruyer, Louison Chevalier, Loïc Cocart

Mme Anne Debuiche a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint

#### Ordre du jour :

- délibération relative à relative à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à candidater au label Villes et Villages Etoilés. ;
- point de situation sur le recensement de la population Alquinoise ;
- point de situation sur les cessions et les évaluations d'immeubles ;
- point de situation sur les beaux ruraux ;
- avancée de la voie douce ;
- organisation et préparation de la distribution des colis des aînés (prioritaire besoin de bras) ;
- décision modificative de fin de gestion en fonction des observations de la trésorerie ;
- aménagement des abords de la commune ;
- délibération d'autorisation de dépenses d'investissement anticipé ;
- délibération relative à une demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France.

A la lecture des intitulés des délibérations, du compte-rendu et des votes intervenus du procès-verbal du 4 novembre 2024, aucune observation n'est apportée.

#### **délibérations du conseil municipal n°2024/32 relative à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à candidater au label Villes et Villages Etoilés.**

Monsieur le 1er Adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à candidater au label Villes et Villages Etoilés au nom de la commune.

Le dossier sera instruit conjointement avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR).

Il est précisé que depuis 2023 le PNR est compétent sur délégation de la commune pour instruire le dossier d'extension de la biodiversité qui fixe un cahier des charges auquel la commune d'Alquines adhère des facto et pour lequel des contraintes spécifiques s'appliquent en matière d'environnement lumineux.

L'objectif de la commune est de conserver les 5 étoiles.

**Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants.**

**D'autoriser Monsieur le Maire à candidater pour la commune au label Villes et Villages étoilés.**

**Vote et sens du vote**

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne		X				
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier		X	A donné pouvoir à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

**- point de situation sur le recensement de la population Alquinoise ;**

Il est précisé qu'une annonce sur le site du village a été effectuée, deux personnes se sont présentées pour postuler comme agent recenseur. Des séances d'informations seront organisées en Janvier 2025 pour assurer la formation des personnels.

Une information de la population sera faite sur le site du Village et un affichage auprès des commerçants.

**- point de situation sur les cessions et les évaluations d'immeubles ;**

La cession des immeubles de la ville a été confiée à Maître Evrard, Notaire à Lumbres.

Une première évaluation a été faite. Elle sera publiée par le Notaire. Il convient de réaliser les audits énergétiques nécessaires à la réalisation de ces cessions et de conduire les diagnostics avec le SIDEALF pour ce qui concerne l'eau courante.

**- point de situation sur les beaux ruraux ;**

L'ensemble des beaux ruraux a été déposé auprès de Maître Evrard, leur actualisation doit être réalisée au cours du mois Janvier. Par contre il ne sera tenu compte que des beaux relevant d'un caractère de fermage. Les beaux ne relevant pas de ce caractère seront réalisés par la commune. Dans les deux cas les éléments doivent normalement parvenir en Janvier 2025.

**- avancée de la voie douce ;**

Les travaux ont été ralentis par les précipitations, pour rappel la voie douce prendra les itinéraires suivants ; rue du Mont Breuchet, RD 216, rue de la Gare, route du Buisson, rue de la Haute Planque.

La signalisation doit commencer à être mise en œuvre courant du mois de Janvier.

**- organisation et préparation de la distribution des colis des aînés (prioritaire besoin de bras) ;**

Fait en cours de séance

Monsieur Claude Vasseur précise que les biens des colis ont été acheté, la liste des bénéficiaires est vérifiée en séance. Chaque élu de secteur se voit confier sa liste les colis seront récupérés par chacun ce samedi pour distribution.

**- aménagement des abords de la commune ;**

Monsieur Claude Vasseur précise que suite aux intempéries et aux travaux de récolte il est intervenu avec le cantonnier pour nettoyer les routes à de nombreuses reprises. Cela à constitué un travail très importants.

**délibérations du conseil municipal n°2024/33 relative à une demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France**

Monsieur le 1er Adjoint appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation de voirie sur le « chemin des Cotières ». La voirie en ayant été détériorée suite aux inondations survenues et à l'affaissement de la chaussée liées aux différents écoulements.

Les contacts ont été pris avec la région des Hauts-de-France et plus particulièrement Mesdames Christelle GUILLIOT, Sylvie LOLLIVIER, Lionel LECAILLE membres de la Direction des antennes Régionales et de la Relation aux usagers des Hauts de France.

Monsieur le 1er adjoint tient tout particulièrement à les remercier ainsi que le président de la Région des Hauts de France pour leurs diligences.

En conséquence il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 30 % du montant du devis hors taxe de l'estimation des travaux soit 15 984,00 €.

Le montant de la subvention s'établirait à 4795,20 €.

**Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants.**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France correspondant à 30 % du montant estimatif des travaux soit 4795,20 € et d'entreprendre toutes les démarches correspondantes.
- De remercier les services de la Région des Hauts-de-France à cette occasion.

**Vote et sens du vote**

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne		X				
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier		X	A donné pouvoir à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

**délibérations du conseil municipal n°2024/34 relative à une Décision Modificative**

La trésorerie de longuenesse a demandé une adaptation du budget principal pour passer plusieurs écritures d'ordre et le retrait de la précédente DM.

En conséquence il est proposé en remplacement la DM suivante :

**Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants.**

- D'autoriser la décision modificative

**Vote et sens du vote**

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne		X				
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier		X	A donné pouvoir à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		

**délibérations du conseil municipal n°2024/35 relative aux dépenses d'investissements anticipés pour l'année 2025 préalablement au vote du budget.**

Monsieur le 1er Adjoint propose de délibérer pour engager les dépenses d'investissement de manière anticipée pour 2025.

Les dépenses d'investissement anticipées en matière d'investissement peuvent être engagée dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année en cours hors dépense liée aux emprunts.

**Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à / par : à l'unanimité des membres votants.**

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement anticipée dans les limites exposées pour les travaux d'investissement urgents.

**Vote et sens du vote**

Nombre de membres en exercice : 14

Conseillers municipaux	présents	absents	Procuration à	pour	contre	abstention
Chloé Kielinski	X			X		
Martine Boulogne		X				
Anne Debuiche	X			X		
Caroline Dubray		X				
Dominique Rohart	X			X		
Jean-Marie Allouchery		X				
Antony Caruyer		X				
Louison Chevalier		X	A donné pouvoir à Madame Chloé Kielinski	X		
Loïc Cocart		X				
Patrick Hermez	X			X		
Gérard Marcotte	X			X		
Sébastien Morrien	X			X		
Jean-Paul Pruvost	X			X		
Claude Vasseur	X			X		